



**info** Grand Est  
**Jeunes**  
EXPLORER LES POSSIBLES

# TROUVER UN LOGEMENT

ÉDITION 2022

## GRAND EST

ARDENNES - AUBE - MARNE - HAUTE-MARNE  
MEURTHE-ET-MOSELLE - MEUSE - MOSELLE  
BAS-RHIN - HAUT-RHIN - VOSGES

EST  
'EST  
N  
U  
E  
J



**AVEC LOJ'TOÎT,  
LA RÉGION GRAND EST  
FACILITE TON ACCÈS  
AU LOGEMENT**

**jeunest.fr**  

ou sur l'application **Jeun'Est**

Disponible sur  
 App Store

DISPONIBLE SUR  
 Google play

La Région  
**Grand Est**



Vous êtes à la recherche d'un logement temporaire ou durable dans la région Grand Est ? Vous trouverez dans ce guide les informations clés qui vous permettront de trouver l'hébergement qui vous convient.

Info Jeunes Grand Est est fier de vous proposer des aides et astuces afin de vous accompagner dans vos recherches de logement. Nous vous proposons une large présentation de logements présents dans notre région, ainsi que des informations pratiques.

Que vous soyez lycéen, stagiaire, apprenti, étudiant, demandeur d'emploi ou salarié, ce guide complet vous accompagnera dans vos démarches. En accédant à un logement, vous accédez également à la mobilité, l'insertion professionnelle et devenez plus autonome. Ce guide a pour but de répondre aux questions que vous vous posez.

Info Jeunes Grand Est ainsi que le Réseau Information Jeunesse vous accueillent et vous accompagnent dans vos recherches de formation, d'emploi, de logement, d'engagement...

Retrouvez toutes les structures proches de chez vous en consultant le carnet d'adresses disponible à la fin du guide.

En vous souhaitant une bonne lecture et de la réussite dans tous vos projets,

Isabelle LOVATO  
Directrice d'Info Jeunes Grand Est



Toutes les infos utiles  
événements gratuits,  
bons plans...  
pour ta vie étudiante !



[strasbourgaimesesetudiants.eu](https://strasbourgaimesesetudiants.eu)

   @strasetudiants

1000  
logements  
proches  
des lieux  
d'études.



MA  
RÉSIDENTE  
ÉTUDIANTE

BY TROYES AUBE HABITAT

<b>Préparer sa recherche</b>	6
Posez-vous les bonnes questions	6
Faites du repérage	6
<b>Connaître les aides</b>	8
Les aides de la Caf	8
Dépôt de garantie	10
Caution	10
Mobilité professionnelle	12
<b>Trouver son logement</b>	14
Location dans le privé	14
Logement social (HLM)	15
Partager son logement (colocation...)	16
Habiter en résidence (étudiants, jeunes travailleurs...)	19
Hébergement de courte durée	22
<b>Visiter un logement</b>	24
Premier contact efficace	24
Votre fiche visite	26
<b>Connaître ses droits</b>	28
Tout sur le bail	28
État des lieux	29
Dépôt de garantie	30
Loyer et charges	30
Préavis et congés	31
S'informer/se défendre	32
<b>Emménager – Déménager</b>	34
Check-list des formalités	34
<b>Carnet d'adresses</b>	36

# PRÉPARER SA RECHERCHE

## Posez-vous les bonnes questions

Définir les critères de votre logement « idéal » vous permettra de gagner du temps et de limiter les erreurs de choix. Avant de commencer votre recherche de logement, faites le point sur vos besoins et vos attentes.

- Quel est votre budget ?
- Que recherchez-vous ? Un logement indépendant, en résidence universitaire, une chambre chez un particulier ?
- La colocation vous intéresse ?
- Souhaitez-vous un logement vide ou meublé ?
- Quel quartier ciblez-vous : centre-ville, périphérie, campus ? proche des commerces ? desservi par les transports en commun ?
- Avez-vous besoin d'une place de parking ?
- Pour combien de temps souhaitez-vous vous installer ?
- Quelle(s) concession(s) êtes-vous prêt à faire (surface, lieu, environnement...)?

## Faites du repérage

En vous aidant de Google maps, renseignez-vous sur la ville dans laquelle vous allez vivre : noms des quartiers, lieu d'études, de formation ou de travail, transports en commun... Vous vous repêrerez ainsi plus facilement lorsque vous consulterez des annonces. Dans l'idéal, rendez-vous sur place.

Train, bus, tram, vélo... informez-vous sur les lignes, tarifs et abonnements. Que vous soyez motorisé ou non, il est souvent plus pratique, économique et écologique d'utiliser les transports en commun.

S'organiser avant toute visite permet de ne pas passer à côté d'une opportunité !



### CONSEILS

- Commencez votre recherche de logement dès que vous connaissez votre lieu d'études ;
- Créez-vous une check-list pour noter les informations sur chaque logement (voir p.26) ;
- Préparez votre dossier de candidature en plusieurs exemplaires. N'hésitez pas à le redemander au propriétaire si vous n'êtes pas retenu. (voir p. 25) ;
- Informez-vous sur les prix des loyers : [www.observatoires-des-loyers.org](http://www.observatoires-des-loyers.org)





## ÉVALUEZ VOTRE BUDGET

Ne prenez pas un logement au-dessus de vos moyens. Pour déterminer la somme maximale à consacrer à votre loyer et aux charges, faites vos comptes et n'oubliez rien !

Vos ressources mensuelles		Vos dépenses mensuelles	
> Bourses	€	<b>Charges du logement</b>	
> Salaire	€	> Loyer + charges locatives	€
> Allocation Pôle emploi	€	> Assurance habitation	€
> Indemnités service civique...	€	> Factures d'énergie (eau, électricité, gaz)	€
> Prestations Caf (logement, prime d'activité, RSA)	€	> Abonnements téléphone/Internet	€
> Autres aides au logement (Action Logement, mairie, département, région...)	€	> Taxe d'habitation + contribution à l'audiovisuel public (cf. p. 31)	€
> Autres ressources (aide de la famille, etc.)	€	> Entretien du logement et des équipements (chauffage, robinetterie, etc.)	
		<b>Autres dépenses</b>	€
		> Coûts études / formation	€
		> Transport (abonnement, carburant)	€
		> Courses (alimentation, hygiène, etc.)	€
		> Habillement	€
		> Sorties, loisirs, vacances	€
		> Divers : santé, crédits en cours, assurance voiture	€
		> Épargne	
		> Frais de garde d'enfants	
<b>Total</b>	€	<b>Total</b>	€

**Ressources - dépenses = ce qu'il vous reste à la fin du mois !**

Autres dépenses à prévoir	
> Frais d'agence / de notaire / d'état des lieux	€
> Dépôt de garantie (= 1 mois de loyer sans charges)	€
> Dépenses liées au déménagement	€
> Frais d'équipement (vaisselle, meubles, électroménager, etc.)	€
> Ouverture de compteurs d'eau, d'électricité, de gaz, de ligne téléphonique et connexion internet	€
<b>Total</b>	€

### En savoir +

Calculateur de budget simplifié : [www.lafinancepourtous.com/outils/calculateurs/calculateur-de-budget-simple](http://www.lafinancepourtous.com/outils/calculateurs/calculateur-de-budget-simple)



# CONNAÎTRE LES AIDES

## Les aides de la Caf

Quel que soit votre statut (étudiant, apprenti, salarié...), si vos revenus sont modestes, la Caf (Caisse d'allocations familiales) peut vous accorder une aide pour payer votre loyer, que vous soyez en logement meublé ou non, en résidence, hôtel, location intergénérationnelle...

Pour en bénéficier, certains critères sont obligatoires: décence du logement (superficie d'au moins 9 m<sup>2</sup>, confort minimum, conformité aux normes de sécurité); quittance de loyer et bail établis au nom de la personne qui demande l'aide; absence de lien de parenté direct avec le propriétaire (il ne doit pas être votre parent ou votre grand-parent).

### Estimation du montant

Désormais, votre aide est calculée en « temps réel » : chaque trimestre vous devez renseigner en ligne vos ressources des 12 derniers mois. Estimez son montant en fonction de votre situation familiale, de vos revenus et de votre logement (situation géographique, loyer, conformité aux normes): [www.caf.fr](http://www.caf.fr)  
**Le site de la Caf est le seul habilité** à estimer le montant de votre aide.

### ÉTUDIANTS

Si vous conservez votre logement en juillet et en août, pensez à l'indiquer à la Caf avant fin juin, sinon le versement de votre aide sera suspendu automatiquement au 1<sup>er</sup> juillet.

### EN COLOCATION

Chaque colocataire peut bénéficier d'une aide au logement et doit faire sa propre demande. La condition? Tous les noms des colocataires doivent figurer sur le contrat de location ou chacun doit avoir signé un bail à son nom.

### Demande en ligne

Sur le site de la Caf, la demande d'aide prend 15 à 20 minutes. Préparez les documents suivants :

- votre contrat de location (bail) ;
  - vos revenus ;
  - votre RIB ;
  - le cas échéant, le numéro d'allocataire de vos parents avec leur Caf d'appartenance ;
  - les coordonnées du propriétaire, le numéro de Siret si votre bailleur est une société ;
  - le montant du loyer et des charges.
- Indiquez une adresse mail que vous consultez souvent.

### MOINS DE 21 ANS ?

Si vous avez moins de 21 ans et que vous demandez une aide au logement, vos parents ne pourront pas continuer à percevoir les prestations familiales pour vous. Étudiez bien la question avec eux pour déterminer l'option la plus avantageuse.



## LE PETIT DICO DE L'IMMO

### • Bail

Contrat de location signé entre le propriétaire et le locataire pour un logement vide ou meublé.

### • Bailleur

Propriétaire ou représentant du propriétaire.

### • Caution ou garant

Personne qui se porte caution ou garante en s'engageant à payer le loyer à votre place si vous ne pouvez plus le régler.

### • Charges

Somme d'argent à payer en plus du loyer : charges mensuelles (eau, électricité, gaz) et/ou charges des parties communes (espaces verts, ascenseur...).

### • Dépôt de garantie

Somme demandée à la signature du bail (1 mois de loyer pour un logement non meublé).

### • État des lieux

Document qui décrit l'état du logement et de ses équipements, réalisé à l'arrivée du locataire dans le logement puis à son départ.

### • Honoraires ou frais

Somme d'argent demandée lors de la signature du bail si vous passez par une agence immobilière ou un notaire.

### • Quittance de loyer

Document remis par le propriétaire attestant que le locataire a payé son loyer sur une période déterminée.



## AIDES À LA MOBILITÉ DU CROUS

- 500 € pour les futurs étudiants boursiers s'inscrivant, via Parcoursup, dans une formation hors de leur académie de résidence.
- 1000 € pour les étudiants boursiers titulaires d'une licence et débutant un master dans une autre région académique.

Demande en ligne sur :

[www.messervices.etudiant.gouv.fr](http://www.messervices.etudiant.gouv.fr)

## Versement de l'aide

Dès l'arrivée dans la location, faites votre demande d'aide sur le site de la Caf. Sachez que dans le logement privé, aucune aide n'est versée le premier mois d'entrée dans les lieux. Lorsque toutes les conditions sont remplies, le premier paiement est généralement effectué 2 mois après la demande. Selon les cas, l'allocation est versée chaque mois au locataire ou au propriétaire qui la déduit du montant du loyer.

Plus d'informations sur :

[www.caf.fr](http://www.caf.fr)

[www.facebook.com/cafallocations-familiales](https://www.facebook.com/cafallocations-familiales)

**au 3230 (numéro unique, prix d'un appel local), de 9h à 16h du lundi au vendredi :** pour joindre votre Caf, renseignez votre numéro de département.



## Dépôt de garantie

Pour vous aider à financer le dépôt de garantie réclamé au moment de la signature du bail (1 mois de loyer hors charges), vous pouvez, dans certains cas, bénéficier de l'avance Loca-Pass.

### Avance Loca-Pass

Mise en place par Action logement, l'avance Loca-Pass finance le dépôt de garantie demandé par le propriétaire à l'entrée dans le logement. Ce prêt, du montant du dépôt de garantie (1 200 € maximum), s'adresse aux jeunes de moins de 30 ans en formation professionnelle, en recherche d'emploi, étudiants salariés justifiant d'un CDD, d'un statut de boursier ou d'une convention de stage d'au moins 3 mois, ainsi qu'aux salariés du secteur privé.

Vous remboursez ensuite Action logement, sans payer d'intérêts, sur 25 mois maximum ou sur la durée du bail (minimum de 20 € par mois).

Si vous êtes salarié du secteur agricole, l'avance **Agri-Loca-Pass** vous est destinée.

**Demande en ligne** (au plus tard 2 mois après l'entrée dans les lieux) sur : [www.actionlogement.fr](http://www.actionlogement.fr) rubrique Démarrer dans la vie active

## Caution

Si votre bailleur (propriétaire) vous demande un garant (qui se porte caution pour vous), vous pouvez sans doute bénéficier de la garantie Visale.

### Garantie Visale

Ce dispositif, simple et gratuit, rassure votre propriétaire. C'est une alternative à la caution parentale ou bancaire, à mettre en place avec l'accord du propriétaire. Action logement se porte garant pour vous, gratuitement, auprès de votre futur propriétaire pendant toute la durée du bail dans des **logements du parc privé, des résidences étudiantes privées ou des résidences universitaires du Crous, des résidences Habitat Jeunes...**

La garantie Visale s'adresse aux jeunes de moins de 31 ans, étudiants compris, et aux salariés de plus de 31 ans des secteurs privé et agricole gagnant jusqu'à 1 500 € net par mois ou récemment embauchés ou en mobilité professionnelle.



### EN ALTERNANCE ?

Certaines régions mettent en place des aides spécifiques pour les jeunes en alternance. Pour plus d'informations :

[www.alternant.actionlogement.fr](http://www.alternant.actionlogement.fr)



Les étudiants et alternants peuvent bénéficier de la garantie Visale sans justificatif de ressources, pour un loyer ne dépassant pas 600 € CC (800 € en Île-de-France) dans le parc privé ou social sur toute la durée d'occupation.

En cas de difficultés, Visale prend en charge le paiement du loyer, des charges locatives (au maximum 36 mois de loyers impayés dans le parc privé et 9 mois dans le parc social, les résidences étudiantes, Crous ou Habitat Jeunes...) et d'éventuelles dégradations locatives (dans la limite de 2 mois de loyers et charges pour un logement du parc privé).

Action logement verse l'argent au propriétaire. Vous remboursez ensuite cette avance par mensualités.

L'adhésion au dispositif doit avoir lieu avant la signature du bail. Cette démarche peut se faire jusqu'à 3 mois avant. Action Logement délivre ensuite un « visa » à remettre au bailleur.

Jeune ou propriétaire, pour savoir si vous pouvez bénéficier de Visale, faites le **test d'éligibilité** sur :

[site.actionlogement.fr/eligibilite-visale](http://site.actionlogement.fr/eligibilite-visale)

**Demande en ligne** de la garantie sur : [www.visale.fr](http://www.visale.fr)



## EN CAS DE GRANDES DIFFICULTÉS

### Le Fonds de solidarité pour le logement (FSL)

Financement du dépôt de garantie, de la caution, des dettes de loyers... le FSL aide ponctuellement les personnes les plus démunies qui rencontrent des difficultés pour accéder à un logement ou s'y maintenir.

### Le Fonds d'aide aux jeunes (FAJ)

Il attribue des aides financières aux jeunes, âgés pour la plupart de 18 à 25 ans, en grande difficulté d'insertion sociale et professionnelle. Le Fonds d'aide aux jeunes leur apporte un secours temporaire pour faire face à des besoins urgents (caution, premier loyer, équipement de première nécessité...).

Pour faire une demande FSL ou FAJ, adressez-vous à votre mission locale, votre CCAS, votre Crous, ou aux services sociaux de votre département. Un travailleur social vous accompagnera dans vos démarches.

**Bon à savoir :** le Fastt (fonds d'action sociale du travail temporaire) propose aux intérimaires des services pour faciliter leur recherche de logement : accompagnement personnalisé, garanties pour rassurer les propriétaires, aide pour payer la caution et les honoraires d'agences immobilières...

[www.fastt.org](http://www.fastt.org)



## Mobilité professionnelle

Vous devez déménager pour suivre une formation en alternance? Vous avez trouvé un emploi loin de chez vous? Vous êtes muté dans une autre ville? Des aides existent pour vous aider à vous installer.

## Formation en alternance : l'aide Mobili-jeune

Cette subvention vous aide à financer une partie du loyer d'un logement proche de votre lieu de formation ou de travail.

Elle s'adresse aux jeunes de moins de 30 ans en alternance (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) dans une entreprise du secteur privé. Le salaire ne doit pas dépasser le Smic.

Le montant de l'aide varie de 10 à 100 € versés chaque mois selon le reste de loyer à payer, après déduction de l'allocation de la Caf.

**Demande en ligne** (3 mois avant l'entrée en formation ou, au plus tard, 6 mois après le démarrage de celle-ci).

[mobilierjeune.actionlogement.fr](http://mobilierjeune.actionlogement.fr)

### CHÈQUES ÉNERGIE + EAU

- Le chèque énergie est attribué sous condition de ressources pour vous aider à payer vos factures d'énergie.
- Certaines collectivités expérimentent le chèque eau pour les personnes à ressources modestes.

## Déménagement : l'aide Mobili-Pass

Cette aide vous permet de financer les dépenses d'un déménagement causé par un nouvel emploi ou une mutation. Il s'agit d'un prêt à 1 % remboursable en 36 mois maximum. Conditions d'attribution :

- être salarié d'une entreprise privée non-agricole de + de 10 salariés ;
- plus de 70 km entre l'ancienne et la nouvelle résidence OU un temps de trajet de minimum 1h15 ;
- le logement doit être une location ;
- conditions de ressources.

Si vous êtes salarié du secteur agricole, l'aide **Agri-Mobilité** vous est destinée.

[www.actionlogement.fr](http://www.actionlogement.fr) rubrique Produits et solutions / Aide Mobili-Pass

## Mon job, Mon logement

Aide de 1 000 € pour soutenir l'entrée dans l'emploi et le rapprochement domicile-travail.

Conditions :

- être locataire depuis moins de 3 mois ;
- percevoir moins de 1,5 fois le Smic brut.

Pour les jeunes actifs :

- avoir moins de 25 ans au moment de la demande ;
- avoir un revenu compris entre 30 et 100 % du Smic. Non valable pour les contrats d'alternance.

Demandes avant le 31 décembre 2022. Une fois l'enveloppe atteinte, cette aide n'est plus disponible.

[www.actionlogement.fr/aide-mon-job-mon-logement](http://www.actionlogement.fr/aide-mon-job-mon-logement)

# EN RECHERCHE D'UN LOGEMENT ÉTUDIANT ?

## Studio, T2 ou T3...

Consultez nos offres en ligne !

**0**  
FRAIS  
D'AGENCE OU  
DE DOSSIER

**1**  
MOIS  
DE CAUTION



[www.plurial-novilia.fr](http://www.plurial-novilia.fr)

**Plurial Novilia**

Groupe ActionLogement

#myHappyColoc

### Le bon plan logement !

## VOTRE COLOCATION À PARTIR DE 320€/MOIS AVEC PLEIN D'AVANTAGES :

- + des logements totalement équipés et meublés avec balcon, terrasse ou jardin
- + des charges incluses (selon résidence) : chauffage, eau chaude, accès internet et télévision
- + **kit literie OFFERT** : matelas, couette et oreiller.

● **NOLISTRA**

Strasbourg  
Place de l'Étoile

● **QUAI 33**

Strasbourg  
Deux Rives

● **L'ÉDITO**

Strasbourg  
Poteries

● **GREEN PARC**

Strasbourg  
Meinau

● **L'AMIRAL**

Schiltigheim

● **LES DOCKS**

Strasbourg  
Citadelle

[myhappycoloc@domial.fr](mailto:myhappycoloc@domial.fr)

[www.domial.fr](http://www.domial.fr)

**Domial**

Groupe ActionLogement

DOMIAL SA N°M au RCS de Strasbourg 524 877 666 6 -  
RCS COLMAR 945 651 149 - SIRET 5248 651 149 00025  
APE 6820A - 2022 - scartlett

**Reims**  
**habitat**  
ACTEUR DU TERRITOIRE

## Seul ou en coloco', Reims habitat a l'appart' que vous cherchez !

- pas de frais d'agence ni de frais de dossier
- des loyers attractifs
- des logements conventionnés APL
- des logements préconnectés à SFR avec une offre exclusive pour les locataires de Reims habitat

Faites votre demande de logement en ligne sur :

■ [www.reims-habitat.fr](http://www.reims-habitat.fr)

Retrouvez Reims habitat  
sur les réseaux sociaux



TROUVER  
UN  
LOGEMENT

# TROUVER SON LOGEMENT

## Location dans le privé

Quel que soit votre projet logement (location d'une chambre, d'un studio, d'un meublé...), les offres dans le secteur privé sont nombreuses et les annonces de particuliers à particuliers et d'agences immobilières se trouvent facilement sur Internet. Si vous passez par une **agence** prévoyez des frais au moment de la signature du bail. Renseignez-vous bien sur les tarifs pratiqués. Elles organisent les visites, rédigent le bail et demandent environ 1 mois de loyer hors charges (à prévoir en plus dans votre budget). Plus d'infos : [www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F375](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F375)

Les notaires peuvent également proposer ce type d'annonces et de services immobiliers.

Pour votre recherche, activez aussi votre réseau personnel.

## Où s'informer ?

Les professionnels du **réseau Info Jeunes** informent gratuitement les jeunes en recherche de logement sur les démarches, les offres de location et les aides financières. [info-jeunes-grandest.fr/menu/le-reseau](http://info-jeunes-grandest.fr/menu/le-reseau)

La Boussole des jeunes favorise la mise en relation entre professionnels (Caf, Action logement...) et jeunes. [www.boussole.jeunes.gouv.fr](http://www.boussole.jeunes.gouv.fr)

Les **Claj** (Comités locaux pour le logement autonome des jeunes) proposent un accompagnement personnalisé gratuit aux jeunes qui cherchent un logement.

[www.unclaj.org](http://www.unclaj.org)  
[www.projet-toit.fr](http://www.projet-toit.fr)

Vous pourrez également retrouver en **Grand Est le réseau LOJ'Toît** qui vous aidera dans vos démarches pour accéder à un logement, et ce peu importe votre statut (coordonnées dans le carnet d'adresses).



>> Pour les adresses régionales (réseau Info Jeunes, réseau LOJ'Toît, CLLAJ, Crous...), voir le carnet d'adresses à la fin du guide.



## PRIORITÉ À LA VIGILANCE !

- Soyez sur vos gardes avec les arnaques sur Internet qui consistent à vous demander une somme d'argent pour réserver un logement.
- Méfiez-vous des marchands de listes qui proposent des offres de location contre un paiement préalable sans garantir de vous trouver un logement.

**N'envoyez jamais d'argent !**

## Offres immobilières

Quelques sites :

[www.leboncoin.fr](http://www.leboncoin.fr)  
[www.pap.fr](http://www.pap.fr)  
[www.fnaim.fr](http://www.fnaim.fr)



[www.seloger.com](http://www.seloger.com)  
[www.immobilier.notaires.fr](http://www.immobilier.notaires.fr)  
[www.lokaviz.fr](http://www.lokaviz.fr) (centrale  
du Crous réservée aux étudiants)

Pensez également aux groupes Facebook dédiés à la location et à la colocation (mots clés : location + ville ou logement + ville)

## Logement social

Les **logements sociaux (HLM)** sont attribués sous conditions de ressources. Les délais d'attente peuvent parfois être très longs. Enregistrez votre demande unique et renouvelez-la chaque année en ligne sur [www.demande-logement-social.gouv.fr](http://www.demande-logement-social.gouv.fr) ou sur les sites départementaux ayant un système local d'enregistrement distinct du système national.

La plateforme locative d'Action logement **AL'in** vous permet de postuler directement en ligne à des offres de logement. Accessible, sous conditions de ressources, aux salariés d'une entreprise du secteur privé d'au moins 10 salariés ou d'une entreprise agricole d'au moins 50 salariés. Votre demande est à renouveler chaque année jusqu'à l'obtention d'un logement social.

[al-in.fr](http://al-in.fr)

## PIÈGES À ÉVITER



- Ne sautez pas sur la première annonce qui passe.
- Ne vous fiez pas aux photos, déplacez-vous.
- N'envoyez jamais d'argent pour réserver un logement.
- Ne louez pas un logement de moins de 9 m<sup>2</sup> ou non conforme aux normes de santé et de sécurité (absence d'éclairage naturel, eau potable...). De plus, vous n'aurez pas droit aux aides au logement.
- Ne prenez pas un appartement au-dessus de vos moyens.

**Bon à savoir :** des **Agences immobilières sociales (AIS)** font le lien entre les bailleurs privés proposant leur logement au titre du logement social et les locataires (garantie Visale possible).

[www.habitat-humanisme.org](http://www.habitat-humanisme.org)  
[www.soliha.fr](http://www.soliha.fr)

Il existe notamment à Reims une Agence Immobilière Sociale à Vocation Jeunes : **IMAJ 51**

[imaj51.fr](http://imaj51.fr)

### Décrypter une annonce

**T1, T2 ... :** nombre de pièces (hors cuisine, SDB et WC)

**DPE :** diagnostic de performance énergétique

**Duplex :** logement sur 2 étages

**Cuisine aménagée :** meubles + branchements

**Cuisine équipée :** avec appareils électroménagers

**SDB :** salle de bains (avec baignoire)

**Salle d'eau :** comprend une douche

## Partager son logement

La formule de la colocation permet d'habiter un logement plus grand tout en limitant son budget. C'est aussi une bonne manière de s'intégrer dans une nouvelle ville et de se faire des amis rapidement... à condition de bien s'entendre avec ses colocataires !

### La colocation

En colocation, il existe 2 types de contrat de location (bail).

- Un **bail unique** signé avec le propriétaire. Tous les colocataires y figurent et le signent. Chacun dispose des mêmes droits et des mêmes obligations.

**Attention à la clause de solidarité avec ce type de bail !** Si vous quittez le logement avant l'expiration du bail, vous êtes quand même tenu de payer la part du loyer d'un colocataire qui ne pourrait plus l'assumer. Sans nouveau colocataire, la solidarité de l'ex-colocataire cesse 6 mois après la fin du préavis de ce dernier (sauf pour les colocations antérieures à mars 2014 pour lesquelles cette durée n'est pas valable).

Pour récupérer votre dépôt de garantie, vous devrez attendre que les autres locataires quittent également le logement.

- Un **bail pour chaque colocataire** : chaque colocataire signe un contrat avec le propriétaire pour la chambre qu'il loue et partage les espaces communs (cuisine, sanitaires...). Souvent, le propriétaire choisit les personnes qui entrent dans le logement.

Vous n'êtes pas lié légalement aux autres locataires : si un colocataire ne paie pas son loyer, vous n'avez pas à régler sa part.

**Attention** : si vous êtes en couple, mariés ou pacsés, ce n'est pas de la colocation !

Où trouver ses colocataires ?

[www.appartager.com](http://www.appartager.com)

[www.lacartedescolocs.fr](http://www.lacartedescolocs.fr)

[www.lokaviz.fr](http://www.lokaviz.fr) (pour étudiants)

Consultez également les sites d'annonces habituels (voir p. 14).

Pensez aux réseaux sociaux !

### CONSEIL

Pour votre habitation, assurez-vous tous ensemble chez le même assureur pour éviter tout conflit de responsabilité entre assurances en cas de problème.





## CONSEILS POUR UNE COLOCATION RÉUSSIE !

La colocation a de nombreux atouts (convivialité, partage des tâches, des charges, du loyer...), mais elle implique aussi des contraintes et des concessions à faire (respect mutuel des modes de vie de chacun...). Elle reste cependant une expérience enrichissante qui peut déboucher sur de belles amitiés.

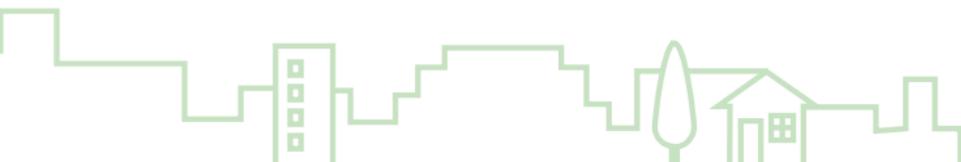
- **Renseignez-vous bien sur la législation** en matière de colocation.
- Trouvez un logement **suffisamment grand pour que tous les locataires bénéficient d'un minimum d'intimité** et d'indépendance.
- **Choisissez au mieux vos colocataires** : mode de vie, solvabilité, etc.
- **Définissez dès le départ les règles de vie commune** par écrit et veillez à vous y tenir : courses, tâches ménagères, respect de la vie privée (horaires, bruit, visites), lieux où fumer, consignes de chauffage, autorisation ou non des animaux domestiques...
- Sachez **faire des compromis et rester souple**.
- **Tirez parti de nouvelles rencontres** pour découvrir d'autres cultures, d'autres musiques et vous ouvrir aux autres.
- **Communiquez en cas de problème** : ne laissez pas les tensions ou les malentendus s'installer !

### En savoir +

[www.anil.org](http://www.anil.org) rubrique Votre projet / Vous êtes locataire / Colocation

[www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) tapez « colocation » dans la barre de recherche

[www.tricount.com](http://www.tricount.com) application gratuite pour gérer le budget d'une colocation



## La colocation intergénérationnelle

Dans le cadre de l'habitat partagé intergénérationnel et solidaire, « l'hébergé » (jeune de moins de 30 ans), en échange d'une présence et de menus services ponctuels dans les tâches quotidiennes, est logé contre une participation financière modeste, voire symbolique, chez un « hébergeur » (personne âgée de plus de 60 ans). Le nouveau **contrat de cohabitation intergénérationnelle** mis en place par la loi Elan apporte un cadre juridique à cette formule. Les jeunes peuvent bénéficier des aides au logement de la Caf.

[cohabilis.org](http://cohabilis.org)  
[ensemble2generations.fr](http://ensemble2generations.fr)  
[untoit2generations.fr](http://untoit2generations.fr)  
[reseau-cosi.com](http://reseau-cosi.com)  
[anil.org](http://anil.org)  
[logements-solidaires-vosges.fr](http://logements-solidaires-vosges.fr)  
[1foyer2ages.free.fr](http://1foyer2ages.free.fr)

### KOLOC' À PROJETS SOLIDAIRES

Vous recherchez un logement et vous avez envie de vous engager dans un quartier populaire ? Vous avez entre 18 et 30 ans ? Conjuguez engagement solidaire (entre 3 et 5h environ par semaine pendant une année scolaire), mixité sociale et colocation étudiante en vous inscrivant en ligne sur Koloc' à projets solidaires, proposé par l'Afev (Association de la fondation étudiante pour la ville).  
[rejoins.afev.org/kaps](http://rejoins.afev.org/kaps)

## Autres modes de cohabitation

### ► Les résidences intergénérationnelles

Ces résidences regroupent des logements adaptés à loyer modéré pour des personnes vieillissantes, isolées et des étudiants. Des espaces et temps de convivialité sont mis en place pour permettre de tisser et d'animer du lien social dans un immeuble collectif.

[www.habitat-humanisme.org](http://www.habitat-humanisme.org)  
[www.soliha.fr](http://www.soliha.fr)  
[www.keybaco.fr](http://www.keybaco.fr)

### ► La chambre meublée chez l'habitant

Pour partager un logement, vous pouvez aussi louer une chambre meublée indépendante chez un particulier, avec un accès à la cuisine et à la salle de bain. Cette formule a des avantages : pas d'aménagement, pas de taxe d'habitation, accès au wifi de la famille, possibilité de partager le repas du soir... Elle présente aussi des inconvénients : vous avez peu d'intimité et il n'est pas évident d'inviter vos amis car vous n'êtes pas chez vous !

**Bon à savoir :** pensez à signer un bail.

[www.lokaviz.fr](http://www.lokaviz.fr) (pour étudiants)  
[www.airbnb.fr](http://www.airbnb.fr)  
[www.leboncoin.fr](http://www.leboncoin.fr)





## ► Logement contre services

Certains propriétaires (souvent des parents avec de jeunes enfants) proposent gratuitement une chambre meublée en échange de garde d'enfants et de soutien scolaire. Il est conseillé de rédiger un écrit sur les conditions de l'échange (durée, mise à disposition, gratuité, prestations fournies...) pour éviter tout conflit. Les annonces se trouvent sur les principaux sites de logement.

## Habiter en résidence

Plusieurs types de résidences existent, selon votre statut, votre budget et vos besoins.

### Résidences du Crous pour étudiants

Les logements en cités et résidences universitaires du Crous sont attribués aux étudiants, sous conditions de ressources, pour une année universitaire (demande renouvelable). Les **étudiants boursiers** sont prioritaires. **N'attendez pas les résultats du bac** pour préparer votre rentrée ! Les demandes de bourse et de logement étudiant sont à faire en ligne entre **le 20 janvier et le 15 mai 2022** pour la rentrée suivante via la procédure du Dossier social étudiant (DSE) : [www.messervices.etudiant.gouv.fr](http://www.messervices.etudiant.gouv.fr). Vous ferez votre choix dans l'offre locative des Crous sur :

[trouverunlogement.lescrous.fr](http://trouverunlogement.lescrous.fr)

## CALENDRIER

**Du 20/01 au 15/05** : saisie du DSE

**Début mai** : affichage des offres  
+ dépôt des vœux

**Du 14/06 au 05/07** : proposition  
de logement

**12/07** : phase complémentaire

Pour une première demande, une réponse vous sera donnée début juillet par SMS et par mail. Vous aurez 7 jours pour confirmer en ligne votre demande et payer les frais de réservation par carte bancaire (100 € pour tous, déductibles du 1<sup>er</sup> mois de loyer).

Adressez-vous au Crous de votre académie pour en savoir plus sur les loyers, les services proposés (connexion internet, équipements...), la localisation des résidences, les logements libres en cours d'année (départ d'étudiants en stage ou en réorientation), les restos U et cafets U...

>> Pour les coordonnées des résidences Crous, voir le carnet d'adresses.



- Les loyers en Cité U sont toutes charges comprises.
- Les locations ouvrent droit aux aides au logement (versées aux résidences Crous).
- Pas de taxe d'habitation.
  - Accès Internet.

### Foyers et maisons d'étudiants

Gérés par des associations, ils proposent des chambres. Les foyers peuvent être à caractère religieux, avec des conditions d'accueil spécifiques : pour filles uniquement, règles de vie strictes... Renseignez-vous pour vérifier que ce type de foyer vous convient.

Maisons d'étudiants à retrouver sur : [www.unme-asso.com](http://www.unme-asso.com)

>> Pour les coordonnées des foyers pour étudiants, voir le carnet d'adresses.

### Résidences Habitat Jeunes

Les résidences Habitat Jeunes (ex-foyers de jeunes travailleurs) accueillent principalement des jeunes de 16 à 30 ans dans un parcours vers l'autonomie, en cours d'insertion sociale et professionnelle : jeunes travailleurs, salariés, stagiaires, apprentis, demandeurs d'emploi indemnisés. Quelques places sont disponibles pour les scolaires et les étudiants. Les résidences Habitat Jeunes proposent plusieurs types de logements (chambre, studio...) à des prix accessibles, toutes charges comprises.

Ces logements ouvrent droit aux allocations de la Caf. Ils sont le plus souvent meublés pour faciliter l'installation des jeunes en mobilité.

Un accompagnement individualisé peut être proposé par des professionnels (aide dans les démarches administratives, la recherche d'emploi...).

[www.habitatjeunes.org](http://www.habitatjeunes.org)

Rendez-vous sur la carte interactive pour trouver la résidence ou le service qui vous convient.

>> Pour les coordonnées des résidences Habitat Jeunes, voir le carnet d'adresses.



- La redevance (loyer) payable à la fin du mois est toutes charges comprises.
- Durée de séjour variable : à la semaine, au mois.
- Préavis de départ d'une semaine.

### Résidences sociales

On retrouve notamment sous cette appellation les résidences Adoma ou Coallia.

Elles s'adressent à tout public en difficulté : jeunes actifs précaires, familles monoparentales démunies, demandeurs d'asile, travailleurs migrants...

Les résidences sociales apportent une solution transitoire en attendant un relogement dans le parc immobilier traditionnel. Ces logements temporaires sont meublés et conventionnés APL.



Les résidents disposent également d'un accompagnement pour les aider dans leurs démarches administratives et d'accès aux droits.

Vous pourrez être dirigé vers une de ses résidences en passant par l'intermédiaire d'un travailleur social (CCAS, Mission locale...).

[www.adoma.fr](http://www.adoma.fr)

[www.coallia.org](http://www.coallia.org)

## Résidences privées pour étudiants et jeunes actifs

Les résidences privées pour étudiants et jeunes actifs proposent des appartements équipés et meublés aux étudiants et aux jeunes salariés le temps d'un stage, de leurs études... Ces résidences ouvrent droit à l'APL.

Des espaces collectifs sont accessibles aux résidents : salle de travail, salle de convivialité, ainsi que des services : laverie, local à vélo, parking...

Les résidences sont souvent bien situées : en centre-ville, proche des universités, des transports en commun. Avant de vous engager, faites-vous préciser les tarifs, les charges, les frais de dossiers éventuels, les conditions de départ (préavis...), pour ne pas avoir de surprise financière.

La plupart des résidences proposent d'effectuer votre demande de logement sur leur site.

[www.adele.org](http://www.adele.org)

[www.mapiaule.com](http://www.mapiaule.com)

>> Pour les coordonnées des résidences privées, voir le carnet d'adresses.

## Les Compagnons du devoir

Les jeunes effectuant leur formation avec les Compagnons du devoir et du Tour de France peuvent être logés dans les Maisons des compagnons du devoir.

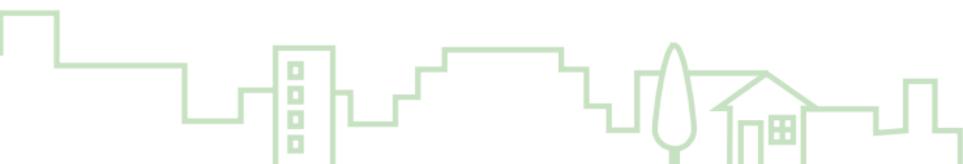
[www.compagnons-du-devoir.com](http://www.compagnons-du-devoir.com)  
rubrique Nos maisons



### EN CAS D'URGENCE

Si vous êtes sans-abri (en rupture familiale, expulsé par votre propriétaire, sans aide pour vous héberger provisoirement...) ou témoin d'une telle situation, appelez le 115 pour ne pas dormir dans la rue, pour être aidé ou pour venir en aide.

**Numéro vert, gratuit, fonctionnant 24h/24 et 7j/7**



## Hébergement de courte durée

Des solutions existent pour vous loger quelques nuits ou semaines.

### Résidences universitaires

Selon les places disponibles, les étudiants et personnels de l'enseignement peuvent séjourner en résidence universitaire une nuit ou quelques jours pour un coût peu élevé. Rendez-vous sur le site du Crous de votre académie ou sur :

[www.bedandcrous.com](http://www.bedandcrous.com)

>> Pour les coordonnées des Crous, voir le carnet d'adresses.

### Résidences étudiantes privées / Habitat Jeunes

Certaines résidences proposent des formules à la semaine ou au mois (voir p. 20 et 21).

### Auberges de jeunesse

Un mode d'hébergement accessible à tous, avec une carte annuelle d'adhésion à prix modique.

[www.hifrance.org](http://www.hifrance.org)

[www.auberges-de-jeunesse.com](http://www.auberges-de-jeunesse.com)

## Chambre chez l'habitant

Cette formule conviviale, utile pour une nuit, devient vite chère.

[www.airbnb.fr](http://www.airbnb.fr)

[www.leboncoin.fr](http://www.leboncoin.fr)

[www.gites-de-france.com](http://www.gites-de-france.com)

[www.clevacances.com](http://www.clevacances.com)

[www.chambres-hotes.fr](http://www.chambres-hotes.fr)

### ► Réseau SAM : Solidarité Accueil Mobilité

Un service d'hébergement bénévole d'une ou deux nuits, dans plus de 120 villes en France, pour les personnes en déplacement pour un entretien, un concours, une formation...

[www.reseau-sam.fr](http://www.reseau-sam.fr)

## Couchsurfing

Des particuliers prêtent gratuitement leur canapé pour une nuit ou plus.

[www.couchsurfing.com](http://www.couchsurfing.com)

## Camping

Une location en mobil-home est également envisageable.

[www.campingfrance.com](http://www.campingfrance.com)



# Les Belles Années

RÉSIDENCES ÉTUDIANTES

## RÉSERVE TON APPART' EN LIGNE ! <sup>(1)</sup>

SUR [WWW.LESBELLESANNEES.COM](http://WWW.LESBELLESANNEES.COM)

### LE CASTEL À NANCY

➤ à 10 min à pied  
de l'IUT de Nancy



Responsable  
de résidence



Salle fitness<sup>(4)</sup>

### LE QUAI À MULHOUSE

➤ Face au Campus  
de la Fonderie



Internet très  
haut débit offert



Laverie  
équipée<sup>(3)</sup>

### APPARTEMENT ÉTUDIANT meublé et équipé

à partir de

**391** € <sup>(2)</sup>  
/mois



Exemple de studio Le Quai à Mulhouse



## 04 78 17 14 11\*

\*Prix d'un appel local depuis un poste fixe.

[nancy@lesbellesannees.com](mailto:nancy@lesbellesannees.com)

[mulhouse@lesbellesannees.com](mailto:mulhouse@lesbellesannees.com)

04/2022 - LES BELLES ANNÉES - SAS au capital de 1 000 000,00€ - R.C.S. LYON 529 300 065 - Carte T n° : CPI 6901 2018 000 023 648 délivrée par la CCI Lyon Métropole - Siège social : 84 quai Charles de Gaulle - 69008 LYON. Enregistrée à l'ORIAS ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)) sous le n°20003732 en qualité de mandataire d'intermédiaire d'assurance (MIA) - Contrôlée par l'ACPR située 4 place de Budapest CS 92459, 75436 Paris - Assurance Responsabilité Civile Professionnelle chez GENERALI IARD. Garantie Financière chez GROUPAMA ASSURANCE. Document et illustrations non contractuels. Tous droits de reproduction interdits. Crédits photos : Les Belles Années • Charles Siaux • iStock. (1) Selon disponibilité. (2) Loyer mensuel TTC pour un studio de 18,56m<sup>2</sup>, résidence LE QUAI, 45 rue de la Fonderie à Mulhouse, charges comprises, selon disponibilité. (3) Service payant en option. (4) Selon résidence.



## Premier contact efficace

Vous avez trouvé une offre qui vous intéresse? Avant de demander un rendez-vous avec le bailleur (propriétaire, agent immobilier...), anticipez les questions qui seront posées lors du premier contact (téléphonique ou par mail).

Au début de l'échange, présentez-vous et indiquez où vous avez trouvé l'annonce: dans un journal, sur Internet, par le bouche-à-oreille...

### À vérifier avant de visiter

- Quelle est la surface du logement?
- Est-il meublé?
- À quelle date est-il disponible?
- Dans quel quartier est-il? Proche des transports en commun?
- À quel étage se situe-t-il?
- Que comprennent les charges? (attention au « tout compris » qui n'intègre pas toujours l'électricité, l'eau et le chauffage...)
- Quel est le montant du dépôt de garantie?
- Existe-t-il d'autres frais (honoraires...)?
- Y a-t-il un garage ou un parking?

À la fin de la conversation, n'oubliez pas de vous faire confirmer le lieu de rendez-vous, le nom et le numéro de téléphone de votre interlocuteur.

### ASTUCES

- Privilégiez les visites en soirée pour les éventuelles nuisances sonores et en journée pour la luminosité!
- Si possible, visitez le logement accompagné: deux paires d'yeux valent mieux qu'une!

### Les questions du bailleur

- Êtes-vous étudiant? salarié?
- Si vous êtes salarié, êtes-vous intérimaire? en CDD ou en CDI? La période d'essai est-elle terminée?
- Quelles sont vos ressources financières?
- Avez-vous un garant? Quelle est sa situation? (Si vous n'avez pas de garant, voir p. 10 et 11.)
- Êtes-vous déjà locataire?

### LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Si vous pensez avoir été défavorisé lors de votre recherche de logement en raison de vos origines, de votre sexe, de votre âge, de votre état de santé ou de tout autre critère de discrimination, vous pouvez vous informer et vous faire aider sur: [www.antidiscriminations.fr](http://www.antidiscriminations.fr)

**3928** : numéro de signalement et d'accompagnement des victimes de discrimination.





## LES DOCUMENTS QUE LE BAILLEUR EST EN DROIT DE VOUS DEMANDER

- Vos justificatifs d'identité (copies de passeport, carte d'identité, titre de séjour...).
- Vos justificatifs de situation (copies de carte étudiante, de contrat de travail, de contrat d'apprentissage...).
- Vos justificatifs de domicile (copies de quittance de loyer, d'attestation d'hébergement en cours...).
- Vos justificatifs de ressources (copies d'avis d'imposition, de bulletins de salaires récents...).
- Les justificatifs de ressources de votre garant (copies d'avis d'imposition, de bulletins de salaire récents...) ou votre « visa » Visale.
- L'estimation de l'allocation Caf (voir p. 8 et 9 pour vous informer sur les aides de la Caf).

**Notre conseil :** préparez soigneusement votre dossier de locataire avant de prendre rendez-vous pour une visite. Qu'ils soient imprimés, sur clé USB, sur votre boîte mail ou directement sur le site [www.dossierfacile.fr](http://www.dossierfacile.fr), ayez bien tous ces documents avec vous !

## LES DOCUMENTS QUE LE BAILLEUR N'EST PAS EN DROIT DE VOUS DEMANDER

- Une attestation d'absence de crédit.
- Une copie de votre relevé de compte.
- Un extrait de votre casier judiciaire.
- Votre dossier médical.
- De l'argent pour réserver le logement.

En cas de doute, consultez le site de l'Agence nationale pour l'information sur le logement : [www.anil.org](http://www.anil.org) rubrique Votre projet / Vous êtes locataire. Vous pouvez aussi vous rendre dans une Agence départementale d'information sur le logement (pour les coordonnées, voir le carnet d'adresses à la fin du guide).



## Votre fiche visite

À chaque visite, munissez-vous de la fiche suivante que vous pourrez bien sûr personnaliser. Si vous en avez la possibilité, faites-vous accompagner par un proche lors de la visite.

INFOS PRATIQUES / SITUATION DU LOGEMENT	
D'où vient l'offre ?	
Contact du rendez-vous (nom + coordonnées)	
Adresse du logement	
Quartier	
Date de disponibilité	
DESCRIPTION	
Type (chambre, studio...)	
Vide / meublé	
Surface	
Orientation (ensoleillement)	
Étage	
Ascenseur (oui / non)	
Parking / garage / cave	
Jardin / espaces verts	



Photocopiez ce tableau autant de fois que vous en aurez besoin.



## INFOS FINANCIÈRES

<b>Loyer</b>	
<b>Charges</b> : montant + précisions de ce qui est inclus	
<b>Dépôt de garantie</b>	
<b>Taxe d'habitation</b> (selon vos ressources, cf. p. 31)	
<b>Frais</b> (agence / notaire)	

## INFOS ÉNERGÉTIQUES

<b>Chauffage</b> (gaz, électrique, individuel, collectif)	
<b>État des fenêtres, portes...</b>	
<b>DPE</b> (diagnostic de performance énergétique)	

## ÉQUIPEMENT DU LOGEMENT

<b>Accès</b> au logement et <b>état du bâtiment</b> (escalier, toiture...)	
<b>État des pièces principales</b> (salon, chambre)	
<b>État et équipement de la cuisine</b>	
<b>État des sanitaires</b> (salle d'eau / salle de bain + WC)	
<b>État des surfaces</b> (sols, murs, plafonds)	
<b>État des équipements</b> (électricité, chauffage...)	
<b>État du mobilier</b> (dans un logement meublé)	
<b>Connexion web</b> : accès tél / ADSL / fibre optique	

## MES IMPRESSIONS

<b>Environnement</b> Bons / mauvais points du quartier, proximité des commerces, transports...	
<b>Commentaires personnels</b>	



# CONNAÎTRE SES DROITS

## Tout sur le bail

La loi impose la rédaction d'un contrat de location (appelé aussi bail) signé par le propriétaire et vous, dont chacun garde un exemplaire.

### Durée minimale du bail

- Logement **vide** : **3 ans** (reconduite tacitement), quand le propriétaire est un particulier.
- Logement **meublé** : **1 an** (reconduite tacitement) ou **9 mois lorsque le logement est loué à un étudiant ou à un apprenti** (le bail n'est pas automatiquement reconduit).

### Contenu

- Coordonnées du propriétaire (ou du gestionnaire du logement).
- Nom du locataire (ou des colataires).



### BAIL MOBILITÉ

Créé par la loi Elan, ce bail, plus flexible, concerne les logements meublés loués entre 1 et 10 mois à des étudiants ou à des personnes en mobilité professionnelle : formation, études supérieures, apprentissage, service civique... Avec ce contrat, le bailleur ne peut pas exiger de dépôt de garantie mais il a la possibilité de demander une caution, notamment par la garantie visale (voir p. 10).

- Durée de la location et date à partir de laquelle le locataire dispose du logement.
- Description du logement et de ses annexes (cave, jardin...).
- Liste des équipements du logement et des parties communes (escalier, ascenseur...).
- Surface habitable.
- Destination du local loué (usage d'habitation ou professionnel).
- Montant du loyer, modalités de paiement et révision éventuelle.
- Montant du dépôt de garantie.
- Montant du dernier loyer payé par le précédent locataire.
- Nature et montant des travaux effectués depuis la fin de la dernière location.

Pour plus d'infos : [www.anil.org](http://www.anil.org)

### Documents joints

- État des lieux (voir p. 29).
- État du mobilier (logement meublé).
- Si l'immeuble est en copropriété, règlement des parties communes et privées.
- Attestation d'assurance du locataire.
- Engagement de caution (le propriétaire exige la plupart du temps la caution d'un tiers).
- Diagnostic technique (DDT) avec, entre autres, le diagnostic de performance énergétique (DPE) et l'état de l'installation intérieure d'électricité et de gaz.



## Colocation

Si vous optez pour la colocation, vous pourrez soit signer un **bail unique** (avec les autres colocataires), soit votre propre contrat dans le cadre d'un **bail multiple**. Renseignez-vous bien sur ces deux types de contrats (voir p. 16).

### ATTENTION À LA SOUS-LOCATION !

Sous-louer alors que l'on est soi-même locataire n'est légal qu'avec l'autorisation écrite du propriétaire. Sous-louer sans autorisation peut entraîner la résiliation du bail.

Le montant du loyer ne doit pas dépasser celui du locataire principal. En tant que sous-locataire, vous n'aurez aucun lien juridique avec le propriétaire, votre seul interlocuteur sera le locataire. Vous aurez aussi des difficultés à obtenir des aides au logement et à vous assurer.

## État des lieux

L'état des lieux est un **document obligatoire** joint au bail. Il décrit le logement pièce par pièce, ainsi que les équipements et les annexes (cave, grenier, garage...) et précise l'état des revêtements des sols, murs et plafonds, équipements et éléments. Conservez-le précieusement pendant toute la durée de la location.

Pour être valable, l'état des lieux, établi à l'entrée dans le logement, doit être signé par le locataire et le propriétaire (il peut être modifié dans les 10 jours par le locataire). Si aucune dégradation n'est constatée entre l'état des lieux d'entrée et celui de sortie, vous pourrez récupérer votre dépôt de garantie. Lors de l'état des lieux d'entrée, signalez les anomalies avec des termes précis : « humide », « déchiré », « troué », plutôt que « correct », « moyen », « passable ».

## Location meublée

Le logement est équipé de meubles indispensables (lit, chaises, table...) et d'appareils électroménagers (réfrigérateur, plaques de cuisson...).

Consultez la liste des éléments obligatoires sur : [www.anil.org](http://www.anil.org) rubrique Votre projet / Vous êtes locataire / Location meublée

### ASSURANCE OBLIGATOIRE !

Si vous ne souscrivez pas une assurance multirisques habitation, renouvelée chaque année, le propriétaire peut résilier votre bail ou prendre une assurance et vous la facturer.



## Dépôt de garantie

Le dépôt de garantie (souvent appelé à tort « caution ») est une somme d'argent versée au propriétaire ou à une agence immobilière lors de la signature du bail. Elle est destinée à couvrir les éventuels manquements du locataire lors de son départ (loyers impayés, absence de réparations...).

Son montant ne peut être supérieur à **1 mois de loyer** hors charges (2 mois pour une location meublée) et ne peut être réévalué en cours de bail.

Des aides existent pour financer le paiement du dépôt de garantie (voir p. 10).

### LOGEMENT EN MAUVAIS ÉTAT ?

Si vous êtes locataire et vivez dans un logement en très mauvais état, dégradé, voire dangereux, il est désormais possible d'appeler le numéro « info logement indigne » au 0806 706 806. Vous serez mis en relation avec un conseiller qui vous aidera à évaluer l'importance des problèmes, vous précisera vos droits et vous indiquera la marche à suivre.

## Quel délai pour récupérer votre dépôt de garantie ?

Le propriétaire doit vous le restituer :

- 1 mois après l'état des lieux de sortie et la remise des clefs,
- 2 mois après, si des dégradations ont été constatées, leur coût étant déduit du dépôt de garantie.

En cas de conflit, des associations peuvent vous aider (voir p. 32).

Pour récupérer votre dépôt de garantie, pensez à donner votre nouvelle adresse au propriétaire !

## Loyer et charges

Vous devez payer votre loyer jusqu'à la fin du bail. En cours de bail, le loyer peut être révisé une fois par an si une clause le prévoit. En plus du loyer, vous réglerez les **charges locatives** :

- les frais liés au logement et à l'usage de l'immeuble (eau, ascenseur, chauffage collectif...);
- les dépenses d'entretien et de petites réparations des parties privatives de l'immeuble;
- les taxes locatives (enlèvement des ordures ménagères...).

Le paiement est généralement mensuel. Chaque année, une régularisation permet d'ajuster les versements aux dépenses réelles.

**Bon à savoir :** le propriétaire doit vous remettre gratuitement une quittance de loyer si vous en faites la demande.



## Réparations locatives

Les petites réparations et l'entretien courant sont à **votre charge** (raccords de peinture, remplacement des interrupteurs, entretien de la chaudière, changement des piles du détecteur de fumées...). Si vous ne les effectuez pas, leur coût peut être déduit de votre dépôt de garantie.

Le **propriétaire** a, quant à lui, la responsabilité des grosses réparations du logement et de ses équipements (changement de la chaudière, réfection de la toiture...).

Pour plus d'infos, consultez le guide SOLIHA :



## TAXE D'HABITATION ET CONTRIBUTION À L'AUDIOVISUEL PUBLIC

Une réforme fiscale prévoit la suppression de la taxe d'habitation en 2023. Vérifiez votre situation grâce au simulateur :

[www.impots.gouv.fr/simulateur-de-la-reforme-de-la-taxe-dhabitation-pour-2022](http://www.impots.gouv.fr/simulateur-de-la-reforme-de-la-taxe-dhabitation-pour-2022)

La contribution à l'audiovisuel public (« redevance télé ») s'élève à 138 €, à régler à l'automne si vous êtes imposable à la taxe d'habitation.

## Préavis et congés

Vous pourrez donner congé à votre propriétaire à tout moment sans vous justifier (par lettre recommandée avec accusé de réception, acte d'huissier ou remise en main propre contre récépissé ou émargement) mais vous devrez respecter un délai de préavis de **3 mois**. Le délai est réduit à **1 mois** si vous quittez une location meublée ou dans les cas suivants :

- logement en zone tendue : renseignements sur [www.service-public.fr/simulateur/calcul/zones-tendues](http://www.service-public.fr/simulateur/calcul/zones-tendues)
- mutation professionnelle ;
- perte d'emploi ;
- obtention d'un premier emploi (CDD ou CDI) ;
- nouvel emploi suite à une perte d'emploi ;
- bénéficiaire du RSA ou de l'AAH ;
- attribution d'un logement social ;
- raison de santé justifiant un changement de domicile.

De son côté, le propriétaire peut, dans certains cas (reprise du logement pour y habiter en tant que résidence principale par exemple), vous donner congé à la date d'expiration de votre bail. Il devra cependant vous prévenir au moins 6 mois à l'avance.



## S'informer/ se défendre

En cas de désaccord ou de conflit avec votre propriétaire, ces organismes peuvent vous conseiller.

### Adil

Les Agences départementales d'information sur le logement (Adil) conseillent gratuitement sur les questions juridiques, financières ou fiscales liées à l'habitat.

[www.anil.org](http://www.anil.org)

### Services logement jeunes : IJ et Cllaj

Une mission des professionnels du réseau Info Jeunes consiste à favoriser l'accès au logement des jeunes. Les conseillers vous informent gratuitement sur toutes les questions liées au logement.



[www.cidj.com](http://www.cidj.com)

[www.uncllaj.org](http://www.uncllaj.org)

[www.projet-toit.fr](http://www.projet-toit.fr)

### Commission départementale de conciliation (CDC)

Litiges relatifs au loyer, au dépôt de garantie, à l'état des lieux... la commission recherche une solution amiable avec le bailleur. Il existe une commission dans chaque département.

### Associations de défense du locataire

Elles informent, conseillent et défendent les locataires.

[www.clcv.org](http://www.clcv.org)

[www.la-csf.org](http://www.la-csf.org)

[www.quechoisir.org](http://www.quechoisir.org)

[www.unaf.fr](http://www.unaf.fr)

### Autres interlocuteurs

Pensez aussi au **conciliateur de justice**, dont le rôle consiste à trouver un règlement à l'amiable des différends entre propriétaires et locataires ou entre locataires:

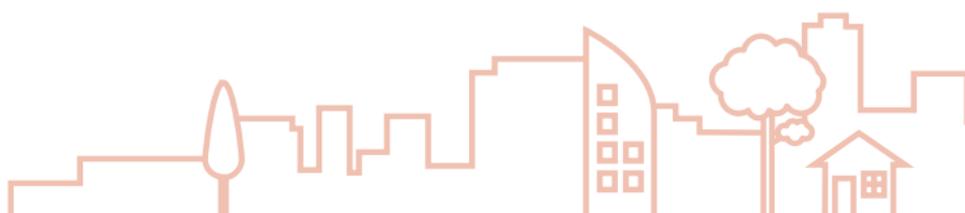
[www.conciliateurs.fr](http://www.conciliateurs.fr)

Vous pouvez également vous rendre dans une **Maison de justice et du droit** ou dans un **Point-justice**.

[www.annuaires.justice.gouv.fr](http://www.annuaires.justice.gouv.fr)

rubrique Lieux d'information

>> Pour les coordonnées des organismes et associations cités, voir le carnet d'adresses.



# UN PRO POUR T'AIDER À TROUVER TON CHEZ TOI

C'EST  
PAR ICI!



[boussole.jeunes.gouv.fr](https://boussole.jeunes.gouv.fr)

Rencontre de vrais pros  
pour avoir de vrais conseils

# EMMÉNAGER – DÉMÉNAGER

## Check-list des formalités

### Pour emménager/ déménager, pensez à :

- ✓ envoyer votre préavis de départ (par courrier en recommandé avec accusé de réception) ;
- ✓ résilier/souscrire une assurance habitation obligatoire ;
- ✓ dresser l'état des lieux (entrée/sortie) avec l'agence, le propriétaire ou le bailleur ;
- ✓ fournir le justificatif de l'assurance habitation ;
- ✓ relever les compteurs d'énergie (eau, électricité, gaz) et résilier ou établir vos contrats auprès des fournisseurs ;
- ✓ demander la résiliation, l'ouverture ou le transfert de votre ligne téléphonique et Internet ;
- ✓ inscrire/retirer votre nom sur/de la boîte aux lettres et l'interphone ;
- ✓ prévenir les administrations de votre changement d'adresse : Caf, banque, assurance maladie, employeur, Pôle emploi, impôts... ;
- ✓ demander le changement d'adresse sur votre carte d'identité ou titre de séjour et votre carte grise ;
- ✓ vous inscrire sur les listes électorales de la commune ;
- ✓ réserver une place de stationnement le jour du déménagement, vous assurer que la rue est accessible et vérifier que le camion de location passe bien l'entrée du parking ou du garage de l'immeuble !

**Bon à savoir :** notifiez votre changement d'adresse en une seule fois sur : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) rubrique Services en ligne / Signaler son changement d'adresse en ligne

## DONNEZ UNE SECONDE VIE AUX OBJETS

Pour faire des économies et être écoresponsable, profitez des vide-greniers et des ressourceries pour acheter, donner ou revendre vos objets. Une autre solution : réparez-les ou faites-les réparer gratuitement.

Dans tous les cas, c'est le moment de faire du tri et d'en faire profiter les autres !

[vide-greniers.org](http://vide-greniers.org)  
[emmaus-france.org](http://emmaus-france.org)  
[donnons.org](http://donnons.org)

[envie.org](http://envie.org)  
[repaircafe.org/fr](http://repaircafe.org/fr)





# CARNET D'ADRESSES

**Vous trouverez ici toutes les adresses utiles pour votre recherche de logement en Grand Est.**

Si vous avez des questions concernant votre recherche de logement dans la région, n'hésitez pas à vous rendre dans la Structure Info Jeunes la plus proche de chez vous !

[info-jeunes-grandest.fr/menu/le-reseau](http://info-jeunes-grandest.fr/menu/le-reseau)

## Les Résidences Habitat Jeunes

### Noës-pres-Troyes

#### Résidence des Nozats

[www.residences-fjt-troyes.fr](http://www.residences-fjt-troyes.fr)  
03.25.74.66.66

### Troyes

#### Résidence Pielle

[www.residences-fjt-troyes.fr](http://www.residences-fjt-troyes.fr)  
03.25.76.15.88

#### Foyer de Jeunes Travailleurs Ville de Troyes

[www.ville-troyes.fr](http://www.ville-troyes.fr)  
03.25.71.27.63

### Reims

#### Association Noël Paindavoine

[www.assonoelpaindavoine.fr](http://www.assonoelpaindavoine.fr)  
03.26.79.11.20

#### L'Escal à Reims

[www.escal-reims.fr](http://www.escal-reims.fr)  
03.26.06.09.46

### Châlons-en-Champagne

#### Association Habitat Jeune Châlons- en-Champagne

[www.hajecc.fr](http://www.hajecc.fr)  
03.26.68.31.79

### Chaumont

#### Résidence Sociale Jeune

[www.ville-chaumont.fr](http://www.ville-chaumont.fr)  
03.25.30.59.37 - 03.25.03.22.77

### Langres

#### Résidence Sociale Jeunes 112 Les Hortensias

[www.lojtoitsud52.fr](http://www.lojtoitsud52.fr)  
03.25.87.09.69

### Bar-le-Duc

#### AJ Habitat Jeunes (6 résidences - Meuse)

[www.aj-habitatjeunes.fr](http://www.aj-habitatjeunes.fr)  
03.29.79.17.26

### Saint-Dié des Vosges

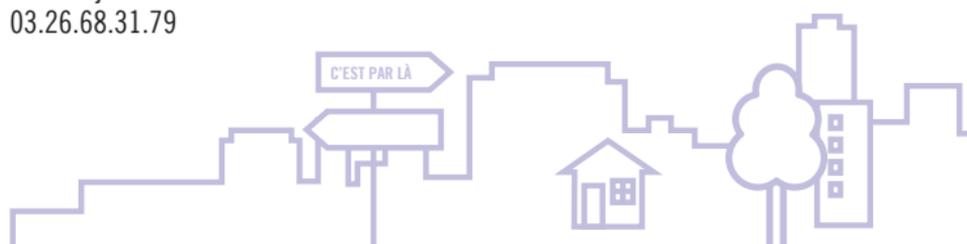
#### Résidence Habitat Jeunes

[www.adhaj-saintdie.com](http://www.adhaj-saintdie.com)  
03.29.51.65.50

### Vittel

#### Résidence La Fontaine

[www.adali-habitat.fr](http://www.adali-habitat.fr)  
03.29.06.16.82



## Thionville

**Association Habitat Jeunes des Trois Frontières (3 résidences - Moselle)**

[www.fjt3f.com](http://www.fjt3f.com)  
03.82.53.30.38

## Metz

**Foyer Jeunes Ouvriers à Metz**

[www.fjo-metz.org](http://www.fjo-metz.org)  
03.87.75.16.41

**Association Carrefour (2 résidences - Metz)**

[www.carrefour-metz.asso.fr](http://www.carrefour-metz.asso.fr)  
03.87.75.07.26

**Foyer Mozart à Metz**

[www.foyer-mozart.org](http://www.foyer-mozart.org)  
03.87.66.57.61

**Etap'Habitat (3 résidences - Metz et alentours)**

[www.etaphabitat.fr](http://www.etaphabitat.fr)  
03.87.74.22.20

**Résidence Jeune Sainte Constance**

[www.residence-jeunes.fr](http://www.residence-jeunes.fr)  
03.87.63.32.03

## Nancy

**Adali Habitat (6 résidences - Grand Nancy)**

[www.adali-habitat.fr](http://www.adali-habitat.fr)  
03.83.91.10.10

**Résidence Maraé**

[www.residence-marae.fr](http://www.residence-marae.fr)  
03.83.39.99.00

## Strasbourg

**Association Foyer Notre Dame**

[www.foyernotredame.org](http://www.foyernotredame.org)  
03.88.22.70.90

**La Cité Relais**

[www.federation-de-charite.org](http://www.federation-de-charite.org)  
03.88.15.02.60

**Amitel (4 résidences - Strasbourg et Haguenau)**

[www.amitel.eu](http://www.amitel.eu)  
03.88.36.15.28

## Mulhouse

**Foyer de Jeunes Travailleurs Les Chaudronniers**

[www.acces68.fr](http://www.acces68.fr)  
03.89.33.38.00

---

# Les Foyers pour étudiants

## Reims

**Home Saint-Louis - réservé aux filles**

[www.foyer-hsl.com](http://www.foyer-hsl.com)  
06.82.37.22.49

**Foyer Saint-Sixte-mixte**

[www.foyersetudiants.org](http://www.foyersetudiants.org)  
07.81.68.74.47 / 03.26.06.71.32

## Strasbourg

**Chapitre de Saint-Thomas - 3 foyers mixtes sur Strasbourg**

[www.chapitre-saint-thomas.org](http://www.chapitre-saint-thomas.org)  
03.88.25.90.20

**Maison de l'Etudiante - réservé aux filles**

[www.mde-strasbourg.eu](http://www.mde-strasbourg.eu)  
03.88.35.32.67

## Nancy

**Foyer de l'Assomption - mixte**

[www.foyersetudiants.org/fr/nancy-assomption](http://www.foyersetudiants.org/fr/nancy-assomption)  
03.83.40.22.45

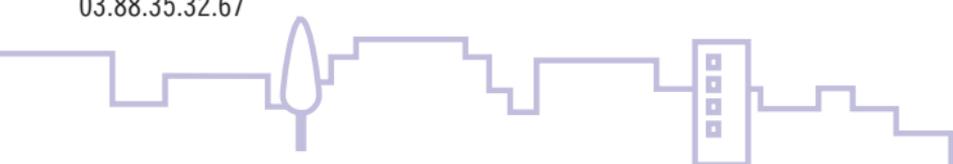
**Foyer Sainte Marie - réservé aux filles**

[www.foyer-sainte-marie-nancy.fr](http://www.foyer-sainte-marie-nancy.fr)  
03.83.37.13.36

## Metz

**Foyer Saint Charles Borromée - réservé aux garçons - Grand Séminaire**

[www.grandseminairedemetz.fr](http://www.grandseminairedemetz.fr)  
03.87.75.85.90



## LOJToît

Avec LOJ'Toît Jeunes, la Région Grand Est facilite l'accès au logement des jeunes

### Qu'est-ce que LOJ'Toît Jeunes ?

C'est un dispositif mis en place par la Région Grand Est afin d'accueillir, informer, orienter et accompagner les jeunes en mobilité professionnelle qui sont à la recherche d'un logement durable ou temporaire.

L'objectif est d'accompagner les jeunes vers l'autonomie, sécuriser leur parcours résidentiel et professionnel. Mais également de les accompagner dans les démarches administratives quant à leurs droits et devoirs.

Les plateformes LOJ'Toît Jeunes peuvent vous accompagner sur toutes les formes d'habitat y compris l'hébergement temporaire de courte durée : résidences chez l'habitant, logement intergénérationnel, logement solidaire, etc.

[www.jeunest.fr/dispositif-lojtoit](http://www.jeunest.fr/dispositif-lojtoit)

### Charleville-Mézières

#### Mission Locale de Charleville

[www.missionlocale-charleville.fr](http://www.missionlocale-charleville.fr)

03.24.59.44.44

### Reims

#### Bouge Toît

[www.assonoelpaindavoine.fr](http://www.assonoelpaindavoine.fr)

03.26.79.11.20

### Epernay

#### Club Prévention d'Epernay

[www.club-prevention.com](http://www.club-prevention.com)

03.26.54.99.90

### Chaumont

#### Mission Locale de Chaumont

[www.mission-locale.wixsite.com/chaumont52](http://www.mission-locale.wixsite.com/chaumont52)

03.25.32.23.00

### Langres

#### Association Phill

[www.lojtoitsud52.fr](http://www.lojtoitsud52.fr)

03.25.87.09.69

### Châlons-en-Champagne

#### Habitat Jeune Châlons-en-Champagne

[www.hajecc.fr](http://www.hajecc.fr)

03.26.68.31.79

### Thionville

#### APOLOJ

[www.facebook.com/apoloj2.0](http://www.facebook.com/apoloj2.0)

03.82.82.85.90 / 06.45.76.12.62

### Metz

#### CLLAJ du Bassin d'Emploi de Metz

[www.boutique-logement.fr](http://www.boutique-logement.fr)

03.87.69.04.18

### Sarreguemines

#### Mission Locale de Sarreguemine

[www.facebook.com/LOJTOITSGMS](http://www.facebook.com/LOJTOITSGMS)

03.87.95.72.74

### Sarrebourg

#### Mission locale du sud Mosellan

[www.facebook.com/MLSarrebourg](http://www.facebook.com/MLSarrebourg)

03.87.23.63.66

### Longlaville

#### TELLOJE

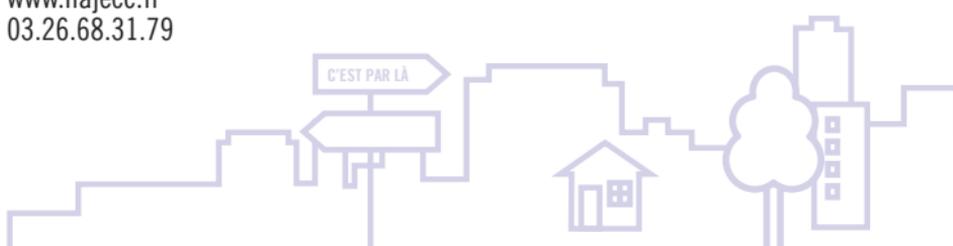
07.69.81.03.01 / 03.82.89.81.59

### Pont-à-Mousson

#### Mission Locale Val de Lorraine

[www.mlvdj.org/accueil.html](http://www.mlvdj.org/accueil.html)

03.83.81.47.32



## **Pompey**

### **Mission Locale Val de Lorraine**

[www.mlvdvl.org/accueil.html](http://www.mlvdvl.org/accueil.html)

03.83.24.30.72

## **Nancy**

### **ADALI 54**

[www.adali-habitat.fr](http://www.adali-habitat.fr)

03.54.50.20.40 / 07.54.36.37.39

## **Lunéville**

### **Eco Appart de Lunéville**

[www.eco-appart.wixsite.com/eco-appart](http://www.eco-appart.wixsite.com/eco-appart)

03.83.89.16.83 / 07.64.37.68.38

## **Verdun**

### **LOJ'Toît Nord Meusien**

[www.ml-nordmeusien.fr](http://www.ml-nordmeusien.fr)

03.29.86.25.26

## **Bar Le Duc**

### **LOJ'Toît Sud Meuse**

[www.aj-habitatjeunes.fr](http://www.aj-habitatjeunes.fr)

06.20.03.76.17

## **Epinal**

### **ADALI 88**

[www.adali-habitat.fr](http://www.adali-habitat.fr)

09.71.16.75.91

## **Remiremont**

### **Mission Locale de Remiremont et ses vallées**

[www.mlprv.fr](http://www.mlprv.fr)

03.29.62.39.15

## **Strasbourg**

### **Cap'loji Strasbourg**

[www.caploji.eu](http://www.caploji.eu)

03.69.61.45.84

## **Mulhouse**

### **Semaphore**

[www.semaphore.asso.fr](http://www.semaphore.asso.fr)

03.89.66.33.13

## **Saint-Dié-des-Vosges**

### **CLLAJ déodaté**

[www.cllajdeodatie.fr](http://www.cllajdeodatie.fr)

03.29.51.65.51

## **Troyes**

### **Mission locale de Troyes**

[www.missionlocaletroyes.org](http://www.missionlocaletroyes.org)

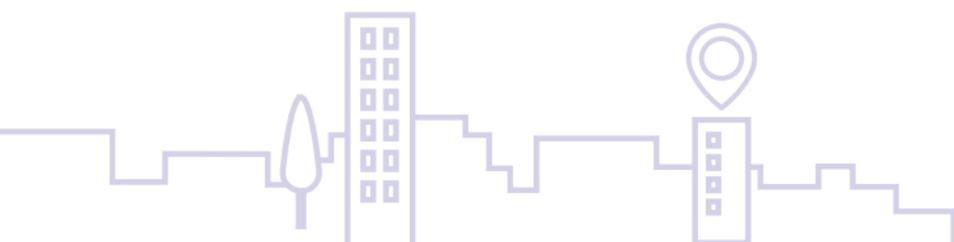
03.25.73.62.22

## **Freyming Merlebach**

### **LOJ'Toît du bassin Houiller et de Moselle Centre**

[www.mlhb.fr](http://www.mlhb.fr)

03.87.00.24.90



## Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS)

### Charleville-Mézières

#### Maison des Etudiants de Charleville

[www.crous-reims.fr](http://www.crous-reims.fr)

03.24.59.11.95

### Troyes

#### Maison des Etudiants de Troyes

[www.crous-reims.fr](http://www.crous-reims.fr)

03.25.40.06.24

### Châlons-en-Champagne

#### Maison des Etudiants de Châlons

[www.crous-reims.fr](http://www.crous-reims.fr)

03.26.65.06.26

### Reims

#### Espace Etudiant Reims Campus

[www.crous-reims.fr](http://www.crous-reims.fr)

09.69.39.19.19

### Metz

#### Guichet unique étudiant

[www.crous-lorraine.fr](http://www.crous-lorraine.fr)

09.69.39.19.19

### Nancy

#### Direction Générale

[www.crous-lorraine.fr](http://www.crous-lorraine.fr)

03.83.91.88.00

### Strasbourg

#### Pôle accueil étudiant

[www.crous-strasbourg.fr](http://www.crous-strasbourg.fr)

03.88.21.28.00

### Brunstatt

#### Pôle accueil étudiant

[www.crous-strasbourg.fr](http://www.crous-strasbourg.fr)

03.89.55.72.20

## Foyers privés pour étudiants

Ces foyers peuvent être à caractère religieux avec des conditions d'accueil spécifiques (filles ou garçons uniquement...). Les foyers de jeunes travailleurs cités accueillent également des étudiants.



### RÉSIDENCES PRIVÉES POUR ÉTUDIANTS ET JEUNES ACTIFS

Présentation des résidences  
et centrales de réservation en ligne.

[www.adele.org](http://www.adele.org)

[www.arpej.fr](http://www.arpej.fr)

[www.estudines.com](http://www.estudines.com)

[www.fac-habitat.com](http://www.fac-habitat.com)

[www.nexity-studea.com](http://www.nexity-studea.com)

[www.odalys-campus.com](http://www.odalys-campus.com)

[www.studylease.com](http://www.studylease.com)

[www.kosy-apparthotels.com](http://www.kosy-apparthotels.com)

[www.mgellogement.fr](http://www.mgellogement.fr)

[www.lokaviz.fr](http://www.lokaviz.fr)

C'EST PAR LÀ

# CAF Grand Est

## Ardennes

### Charleville-Mézières

4 place de la gare

## Aube

### Troyes

15 avenue Pasteur

## Marne

### Reims

202 rue des Capucins

## Haute-Marne

### Chaumont

34 rue du Commandant-Hugueny

## Meuse

### Bar le Duc

11 rue de Polval

## Vosges

### Epinal

30 chemin de la Belle au Bois

Dormant

## Moselle

### Metz

4 boulevard du Pontiffroy

## Meurthe-et-Moselle

### Nancy

21 rue Saint Lambert

## Bas-Rhin

### Strasbourg

22 route de l'Hôpital

## Haut-Rhin

### Mulhouse

26 rue Robert-Schuman

## UHRAJ

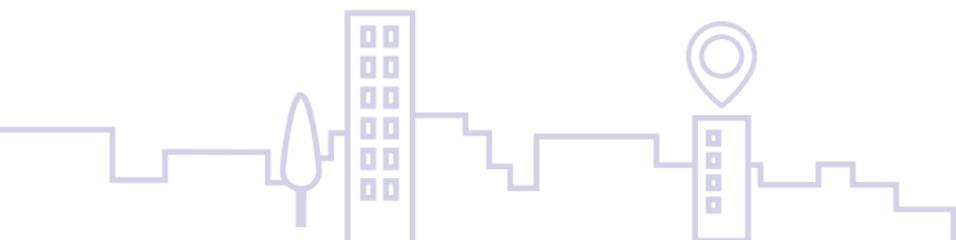
L'URHAJ, Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes, de par son expertise sur la jeunesse, contribue aux réflexions autour des politiques en matière d'habitat, d'accès à l'autonomie et aux droits des jeunes.

Ses actions de développement et d'accompagnement ont pour objectif de favoriser l'habitat et l'accès à l'autonomie des jeunes de 16 à 30 ans en mobilité et en insertion sociale et professionnelle, en région Grand Est, à tous les échelons du territoire.

### Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes (UHRAJ)

[grand-est@unhaj.org](mailto:grand-est@unhaj.org)

06.71.15.13.96



## Maison de l'habitat

### Reims

#### Maison de l'Habitat

[www.lamaisondelhabitat-reims.fr](http://www.lamaisondelhabitat-reims.fr)  
03.26.87.87.69

### Saint-Dié des Vosges

#### Maison de l'Habitat et de l'énergie

[www.ca-saintdie.fr/vie-pratique/maison-habitat-energie](http://www.ca-saintdie.fr/vie-pratique/maison-habitat-energie)  
03.29.58.47.56

### Nancy

#### Maison de l'habitat et du développement durable

[mhdd.grandnancy.eu](http://mhdd.grandnancy.eu)  
03.54.50.20.40

---

## Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL)

### Charleville-Mézières

[www.adil08.org](http://www.adil08.org)  
03.24.58.28.92

### Troyes

[www.adil10.org](http://www.adil10.org)  
03.25.73.42.05

### Metz

[www.adil57.org](http://www.adil57.org)  
03.87.50.02.60

### Nancy

[www.adil54-55.org](http://www.adil54-55.org)  
03.83.27.62.72

### Strasbourg

[www.adil67.org](http://www.adil67.org)  
03.88.21.07.06

### Colmar

[www.adil68.org](http://www.adil68.org)  
03.89.21.75.35

### Mulhouse

[www.adil68.org](http://www.adil68.org)  
03.89.46.79.50

---

## Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes CLLAJ

### Vosges

#### Saint-Dié des Vosges

CLLAJ déodatie  
[www.cllajdeodatie.fr](http://www.cllajdeodatie.fr)  
03.29.51.65.51

### Bas-Rhin

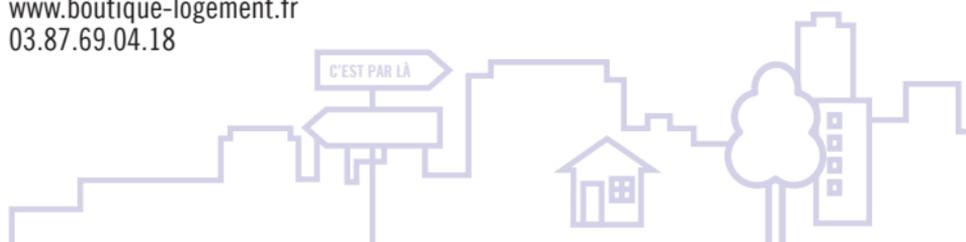
#### Strasbourg

CAP'LOJI By Amitel  
[www.caploji.eu](http://www.caploji.eu)  
03.69.61.45.84

### Moselle

#### Metz

CLLAJ du Bassin d'Emploi de Metz  
[www.boutique-logement.fr](http://www.boutique-logement.fr)  
03.87.69.04.18





CONNECT  
CURSUS

LA MARQUE RÉFÉRENCE  
DE L'ÉDITION  
PUBLICITAIRE  
dédiée à la jeunesse !

[www.connect-comtogether.com](http://www.connect-comtogether.com)



La marque référence de l'édition publicitaire



PRINT&DIGITAL

Agence Nord (Rouen) : Tél. 02 32 96 31 31  
Agence Centre (Bourges) : Tél. 02 48 20 58 57

Dépôt légal 2<sup>e</sup> trimestre 2022 - N°229-00

[www.connect-comtogether.com](http://www.connect-comtogether.com)

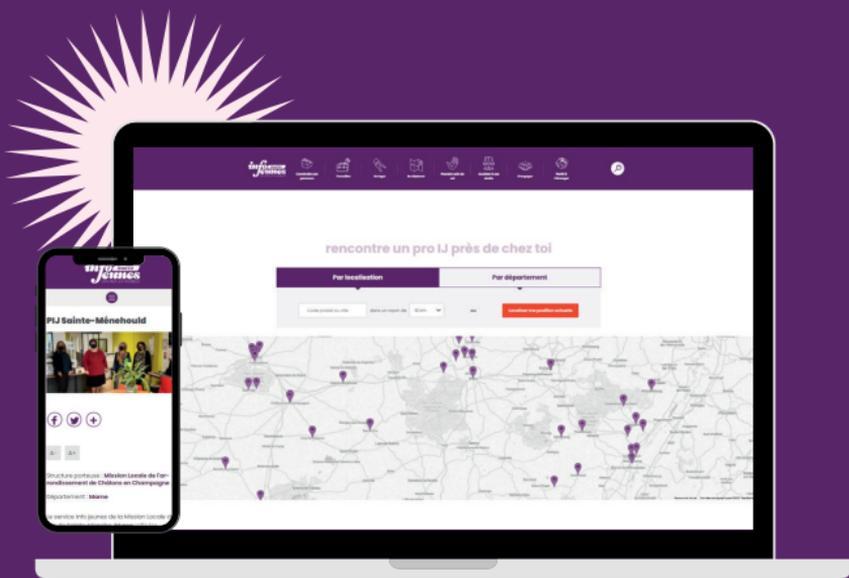


# Le réseau Info Jeunes en Grand Est

Info Jeunes Grand Est anime un réseau composé d'une cinquantaine de services labellisés Information Jeunesse répartis sur les 10 départements de la région.

Retrouve le service IJ  
le plus proche de chez toi sur

[info-jeunes-grandest.fr](http://info-jeunes-grandest.fr)



Construire son parcours • Travailler • Prendre soin de soi • Se loger  
Partir à l'étranger • S'engager • Apprendre à s'informer  
Se distraire • Se déplacer • Entreprendre • Accéder à ses droits





## Version Grand Est

Directrice de la publication : Kim Duntze

Rédactrice éditoriale : Isabelle Lovato

Rédactrice / Diffusion : Clara Thomas

Régie Publicitaire : PYGMA

Impression et façonnage : Imprimerie Mérico

Tirage : 5000 exemplaires

© CRIJ Grand Est, 41 rue de Talleyrand – 51100 Reims



03 26 79 84 71 - [info-jeunes-grandest.fr](http://info-jeunes-grandest.fr)

### Une édition du CIDJ

Le guide *Trouver un logement* (édition 2022) est une publication du réseau Info Jeunes

Coordination : Hendrike Schmidt (CIDJ) - Comité de rédaction : Adeline Chevalier (CRIJ Bretagne) - Anne-Louise Martinat (CRIJ Nouvelle-Aquitaine – Poitiers) - Corinne Esquirol (CRIJ Nouvelle-Aquitaine – Bordeaux) - Fabienne Masse (CRIJ Pays de la Loire) - Marion Willard (CRIJ Auvergne-Rhône-Alpes) - Secrétariat de rédaction : Laura Kacem-Chaouche (CIDJ) Création et réalisation graphique : Pierre Robert, Carolina Ferreira (CIDJ) - Chef de fabrication : Aneta Vuillaume (CIDJ) - Crédits photo de couverture : Olga Kurbatova / iStock

© CIDJ / Réseau Info Jeunes 2022



CIDJ - Centre d'Information et de Documentation Jeunesse

6/8, rue Eugène Oudiné - 75013 Paris

4 place du Louvre - 75001 Paris

Tél : 01 44 49 12 00 - [www.cidj.com](http://www.cidj.com)

Conformément à une jurisprudence constante, les erreurs ou omissions involontaires qui auraient pu subsister dans ce guide malgré les soins et les contrôles de l'équipe de rédaction ne sauraient engager la responsabilité de l'éditeur.

La reproduction partielle ou totale de renseignements contenus dans cette édition est formellement interdite sans l'autorisation expresse de l'éditeur.

UN RÉSEAU D'INFORMATION

AU SERVICE DES JEUNES

DU GRAND EST



#EXPLORERLEPOSSIBLES



#EXPLORERLESSIBLES



## LE RÔLE DU CRIJ - INFO JEUNES GRAND EST :

### IL AGIT SUR DEUX PÉRIMÈTRES :

- **RÉGIONAL :** En tant que tête de réseau régionale, il accompagne et anime au quotidien les services IJ dans leurs projets, propose un programme de professionnalisation des informateurs, les outille et impulse des projets régionaux.
- **À REIMS ET SUR LE VERSANT CHAMPARDENNAIS :** En tant que Service IJ de proximité, il accueille et informe le public, organise des événements (Forum jobs, Forum Time to move, Ambassadeurs européens...), anime des ateliers collectifs au sein du lieu ressources et participe aux relais des politiques de jeunesse (Boussole des jeunes, Promeneurs du Net, label CIED, Erasmus +...)



**info** Grand Est  
**jeunes**  
EXPLORER LES POSSIBLES

**INFO JEUNES GRAND EST**  
41, RUE DE TALLEYRAND  
51100 REIMS

03 26 79 84 71  
CONTACT@CRIJ-GRANDEST.FR

INFO-JEUNES-GRANDEST.FR

@IJGRANDEST



#IJGRANDEST